

Compte-rendu du Conseil municipal du 28 mai 2015

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13/04/2015.
2. Délibération : choix d'une banque pour les travaux de la RD 257.
3. Délibération : modulation des tarifs des services péri et extrascolaires.
4. Fréquentation du centre d'été..
5. Délibération : choix d'une entreprise pour les travaux sylvicoles.
6. Délibération : décisions modificatives.
7. Plan Local d'Urbanisme : orientations suite à l'avis du commissaire enquêteur.
8. Questions diverses

Présents :

Nicolas Pacquot, Maire
Thierry Bonfils, 1^{er} Adjoint
Marielle Ballay 2^{ème} Adjoint
Roger Coppi 3^{ème} Adjoint
Olivier Gazeaux
Yvelyne Bernardin
Christophe Dessenne
Anthony Fierobe
Claude Pessonneaux
Benoît Balland
Annik Quelled
Joël Trutt
Philippe Coulon

Absents excusés :

- Thierry Dayt, pouvoir à Olivier Gazeaux
- Thierry Humbert, pouvoir à Marielle Ballay

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13/04/2015

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Choix d'une banque pour les travaux de la RD 257

Quatre banques ont été consultées, deux ont répondu. Il s'agit du Crédit Mutuel et de la Caisse des dépôts et consignations. Après étude des propositions, le Conseil municipal, à l'unanimité, a choisi le Crédit Mutuel pour le prêt dont les caractéristiques sont les suivantes :

- montant : 654 056.00 €
- durée 25 ans
- taux : 2.25 %
- annuité : 34 492.00 €
- frais de dossier : 654.00 €

Il est nécessaire de contracter un prêt relais pour financer le FCTVA, qui sera remboursée fin 2016. La Caisse des dépôts et consignations ne propose pas ce type de prêt. C'est donc le Crédit Mutuel qui a été choisi à l'unanimité. Les caractéristiques sont les suivantes :

- montant : 180 414.00 €
- durée : 1 an
- taux : 0.99 %
- intérêts : 1 786.00 €
- frais de dossier : 181.00 €

3. Modulation des tarifs du péri- et extrascolaire

Le contrat Enfance-Jeunesse de la Caisse d'Allocations Familiales permet de bénéficier de subventions et de réduire sensiblement les coûts du périscolaire et du centre d'été. Il a pour contrepartie l'obligation d'en moduler les tarifs pour tenir compte des ressources financières des familles.

Pour s'acquitter de cette contrainte, le Conseil municipal fait le choix de distinguer trois catégories d'usagers :

- la classe A est composée des familles ayant un quotient familial inférieur ou égal à 750 ;
- la classe B des familles au quotient familial compris entre 751 et 1250 ;
- la classe C des familles avec un quotient familial supérieur ou égal à 1251.

Dès la prochaine rentrée (septembre 2015), les tarifs de l'accueil périscolaire (hors TAP) sont modulés de façon à :

- conserver les tarifs en vigueur pour les usagers de la classe B, soit 2.55 € pour les habitants d'Etouvans et 3.40 € pour les familles originaires des communes voisines ;
- augmenter d'environ 10% le tarif des familles de la catégorie C, soit 25 centimes par heure et par enfant (montant identique quelle que soit l'origine géographique des familles) ;
- diminuer d'autant (25 centimes) le tarif des familles de la catégorie A. Ces dernières bénéficieront par ailleurs d'une aide supplémentaire de la CAF (50 centimes /heure pour les familles au quotient inférieur à 775).

Une différenciation similaire s'applique au centre de loisirs de juillet (dès cet été) : augmentation de 1.30 € pour les familles de la catégorie C et réduction du même montant pour les familles de la catégorie A (montant identique quelle que soit l'origine géographique).

Le surcoût demandé aux familles de la classe C présente ainsi pour avantage une diminution équivalente pour les familles de la classe A.

Cette différenciation tarifaire devrait laisser inchangées les dépenses supportées par la commune.

Les subventions versées permettent de réduire pour tous le coût réel des services fournis et d'en assurer la pérennité.

Une permanence sera assurée dans les locaux du périscolaire le jeudi 11 juin (de 9h à 11h) pour répondre aux questions des familles qui souhaitent des précisions supplémentaires.

4. Fréquentation du centre aéré

Afin d'optimiser la fréquentation du centre de loisirs de juillet, le Conseil municipal convient de la possibilité d'un accueil par demi-journée (3h) sans repas. Le tarif appliqué dans ce cas correspond au tarif en vigueur pour l'accueil périscolaire ordinaire (les modulations s'appliquent ainsi dès juillet). Concernant les inscriptions, priorité sera donnée aux enfants inscrits au mois, sinon à la semaine ou à la journée.

5. Choix d'une entreprise pour les travaux sylvicoles

Ce sont des travaux qui n'ont pas été réalisés l'an dernier.
Deux devis ont été demandés, à l'ONF et à l'Entreprise ACROCIM.

ONF : 9 870.00 € H.T.
ACROCIM : 8 011.00 € H.T.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, se prononce pour l'entreprise ACROCIM.

6. Décisions modificatives

Après contrôle du budget par la Trésorerie et sur sa demande, il convient d'effectuer les modifications suivantes :

- **Budget communal** :

001 Dépenses : + 121 978.54 €
2315 Dépenses : - 104 091.54 €

- **Budget eau** :

001 Recettes : + 79 602.85 €
2315 Dépenses : + 79 602.85 €

- **Budget assainissement** :

001 Recettes : + 141 583.70 €

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, valide ces modifications.

7. Plan Local d'Urbanisme

Après l'élection de 2014, le Conseil municipal a tenté de terminer la procédure du Plan Local d'Urbanisme engagé depuis 2002.

La commission urbanisme, après avoir rappelé le déroulement de l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme et le résultat de l'enquête publique, a présenté la suite de la procédure et indiqué les options possibles.

Procédure d'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme :

Décision d'élaboration du PLU	17 décembre 2002	Délibération du Conseil Municipal
Etablissement du diagnostic Elaboration du projet PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable)		
Débat au sein du Conseil Municipal sur le PADD	19 février 2013	Pas de délibération formelle (le débat est consigné au registre des délibérations du Conseil Municipal)
Bilan de la concertation Arrêt du projet	25 avril 2013	Délibération du conseil municipal
Transmission du projet arrêté aux administrations et collectivités (Personnes publiques associées PPA) Présentation à la CDCEA		Réunion du 19/02/2014 Avis des PPA Reçu 2 avis favorables avec remarques. Prise en compte des remarques 17/09/2014 (Transmission du dossier) Organisation de la réunion avec les PPAs le 13/10/2014 Remarque des services de l'Etat Demande de modification avant nouvelle transmission de la note aux PPAs. Nouvelles remarques des services de l'Etat Modification de la note et accord des PPAs
Enquête publique	du 26 janvier au 27 février 2015	Enquête publique réalisée du 26 janvier au 27 février 2015
Avis défavorable du commissaire enquêteur	24 mars 2015	Résultat de l'enquête
Approbation du PLU	Pas encore réalisée	Délibération du conseil municipal

Résultat de l'enquête publique :

AVIS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR sur le projet de PLU

Le commissaire enquêteur, après avoir:

- étudié le dossier et visité les lieux,
- consulté les avis des personnes publiques associées,
- analysé les observations formulées par le public,
- examiné les réponses du maître d'ouvrage à ces observations et aux questions du commissaire enquêteur,

vu ses conclusions exposées ci-avant,

émet un **AVIS DEFAVORABLE** au projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Etouvans

aux motifs principaux:

- que tous les avis sur le projet arrêté n'ont pas été sollicités notamment celui de l'autorité environnementale rendu obligatoire aux termes de l'article L123-9 du code de l'urbanisme,
- que le dossier ne comporte pas toutes les réflexions et études de nature à garantir un développement durable de la commune,
- que certains objectifs du PADD et les enjeux identifiés par l'étude environnementale ne sont pas traduits dans la partie réglementaire du document (plan, orientations d'aménagement et règlement)
- que la forme du dossier, par ajout d'une note en réponse aux avis des PPA et la qualité du plan annexé, n'a pas permis une compréhension aisée du projet de PLU.

Options pour la suite de la procédure :

1 approbation	2 bis repetita	3 Carte communale	4 rien
Ne pas tenir compte de l'avis Approbation du PLU	Remanier le PLU Reprendre à l'étape Etudes.	Etablir une carte communale	Pas de document d'urbanisme
Le préfet peut annuler la délibération et considérer illégal le PLU. Le PLU peut être attaqué au tribunal administratif Le PLU en l'état ne nous permet pas de délivrer des autorisations (pas de règlement des zones à urbaniser)	Cout 15000 euros Durée 3 ans Échéance juin 2018 Règlement propre à chaque zone à urbaniser	Cout 10000 euros Durée 18 mois Échéance Janvier 2017 Règlement national d'urbanisme + détermination des zones urbanisables.	Cout 0 Échéance immédiate Règlement national d'urbanisme + Principe de construction limitée Correspond à la procédure actuelle

La commission urbanisme a proposé un délai de réflexion car nous n'avons pas à ce jour les orientations de la Communauté de communes concernant la compétence du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

PLUI : Plan Local d'urbanisme intercommunal

Loi ALUR : La compétence PLUi est transférée à la Communauté de communes de façon volontaire jusqu'en **mars 2017** et automatiquement un an après l'élection de 2020. A elle donc d'élaborer un document d'urbanisme pour l'ensemble de son territoire.

INFORMATIONS

• Visite des rues

La rue des Grands Champs sera visitée le **mardi 9 juin à 18 heures** et celle de la Libération le **mardi 8 juillet à 18 heures**.

• Début des travaux de la traversée du village

Les travaux commenceront le 8 juin dans la rue des Grands Champs. Attention le carrefour du monument sera modifié dès le début du chantier.

• Cérémonie du 12 juillet en hommage aux enfants d'Etouvans, membres fondateurs du maquis d'Ecot et à leurs familles

Etouvans rendra hommage à ses enfants, fondateurs du maquis d'Ecot et à leurs familles le dimanche 12 juillet prochain. La municipalité souhaite une participation importante de toute la population (membres des associations, parents d'élèves, enfants, etc.) à cette commémoration car le rôle des enfants de notre village s'est à l'époque, avéré très important, voire déterminant lors de la bataille d'Ecot. Il est rappelé qu'après avoir été un foyer ardent de résistance, Etouvans est devenue en juin 1944, le centre d'un maquis auquel la population, avec un esprit complet de sacrifice, n'a cessé d'apporter un concours de tous les instants dans une région particulièrement surveillée par l'ennemi. Etouvans a perdu pendant la guerre 1939-1945, **vingt de ses enfants**.

Le programme de la manifestation est le suivant.

- ✓ 10h00.....Office œcuménique à l'église.
- ✓ 10h40.....Départ du défilé, place de la Résistance.
- ✓ 11h00.....Cérémonie au monument aux Morts.
- ✓ 11h30.....Fin de la cérémonie.
- ✓ 11h50.....Aubade donnée par la clique salle ASCE.
- ✓ 12h00.....Réception officielle, dans le cadre de la citoyenneté, des jeunes majeurs nés en 1996, à la salle ASCE.
- ✓ 12h15.....Vin d'honneur.

En hommage à nos maquisards et à leurs familles, nous vous invitons à participer massivement, dans le cadre du Devoir de Mémoire, à cette commémoration.

- **Recherche de bénévoles pour travailler au profit de la ligue contre le cancer**

Madame Barbier souhaite passer le flambeau après de nombreuses années de bénévolat. Elle lance donc un appel à tous les hommes et femmes d'Etouvans souhaitant s'investir dans cette mission, humainement très enrichissante. Vous pouvez prendre contact avec Mme Barbier au 03 81 93 64 59, qui se propose de vous donner plus de détails et d'accompagner les nouveaux bénévoles.

- **Section Jeux ASCE : vendredi 12 juin**

Vendredi 12 juin, 2ème session de la nouvelle activité jeux proposée par l'ASCE. Cette soirée ouverte à tous à partir de 14 ans (ou 10 ans si accompagné par des adultes) sera encadrée par des passionnés qui expliqueront les règles, ce qui permettra de s'amuser rapidement.

En fonction du nombre de participants, des jeux de rôles seront possibles.

Contacts : Philippe COULON - 06 04 49 28 58 ou Frédéric PANTEL - 06 81 93 55 40

- **Fête du village du 21 juin**

La municipalité et les associations organisent la fête du village le 21 juin, vous trouverez en annexe de ce compte-rendu les détails de la manifestation et un bulletin d'inscription.

Nous sommes à la recherche de bénévoles le dimanche matin à 8h pour le montage des tentes place de la Résistance.

- **Soirée de la fête nationale organisée par le comité de Jumelage et la municipalité**

Le Comité de Jumelage organise le **12 juillet** à partir de 20 heures sur la plate-forme sportive un repas dansant suivi d'un feu d'artifice offert par la municipalité.

Menu adulte : 16.00 € (boissons non comprises)

✓ apéritif – paëlla servie sur assiette - fromage - dessert - café

Menu enfant de moins de 12 ans : 5.00 €

✓ frites - jambon - glace - une boisson

Réservation en Mairie d'Etouvans au 03 81 93 60 16 ou au 03 81 97 62 41 (avant le mardi 7 juillet)

22 h 45 Feu d'artifice offert par la municipalité.

23 h- Bal populaire gratuit animé par Raphaël.

- **Incivilités**

Place de la Résistance

Les personnes qui utilisent la Place de la Résistance comme lieu de rencontres sont priées de déposer leurs détritues dans la poubelle prévue à cet effet.

Point R

Les employés du SIVU ont passé plusieurs heures à nettoyer le pont R à la suite d'un déménagement. Les personnes qui ont déposé plusieurs énormes sacs de déchets seront punies d'une amende.

RAPPEL

- **Bois**

Il est rappelé aux administrés que le bois d'affouage devait être terminé pour le 30 avril. Il est donc demandé aux retardataires de terminer au plus vite leur lot.

Les commissions

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Commission Urbanisme P.L.U - Environnement :<ul style="list-style-type: none">✓ Etude de la déclaration préalable de Monsieur MONNIN Aurélien, 11 rue Sur Montfort pour une piscine : avis favorable.✓ Rencontre avec l'Agence de Développement de l'Urbanisme de Montbéliard. |
| <ul style="list-style-type: none">• Commission Travaux – patrimoine<ul style="list-style-type: none">✓ Inventaire des travaux nécessaires à la réhabilitation du plateau sportif; établissement de devis ;✓ Etude du coût de mise en place de caméras de vidéosurveillance. Concertation avec les services de gendarmerie. |
| <ul style="list-style-type: none">• Commission Ecole – jeunesse – loisirs et vie associative<ul style="list-style-type: none">✓ Réunions de travail avec les associations du village pour la mise en place de la fête du village. |

Sur le site internet de la commune :
<http://etouvans.cc3c.fr>
vous trouverez les actualités, agenda, et
toute l'information de la commune

QUESTIONS – REMARQUES – SUGGESTIONS

A remettre en Mairie daté et SIGNE

Nom.....Prénom.....

Vous pouvez contacter Nicolas PACQUOT au 06 52 61 85 85 ou par mail à l'adresse nicolas.pacquot@gmail.com.

Il vous est possible également de solliciter chaque commission pour poser vos questions ou soumettre vos propositions :

- par mail à l'adresse mairie.etouvans@wanadoo.fr
- directement à la mairie

Dimanche 21 juin 2015

ETOUVANS

FÊTE DU VILLAGE

Organisation conseil municipal et associations

de 14h à 18h

Rencontre avec les associations

Rallye piéton (parcours-défis dans le village)

Animations

Manège

Promenades en poney

Tournoi de football

Buvette

FÊTE DE LA MUSIQUE

Organisation ASCE

de 19h à 24h

Réservez votre demi-journée.

Pour faciliter l'organisation, vous pouvez vous inscrire dès à présent pour :

- le tournoi de football (à partir de 12 ans et « sans crampons ») ;
- le rallye-piéton (épreuves d'adresse, de logique ou de culture locale ; parcours par équipes de 3-4 personnes dans le centre du village).

Rendez-vous à 14h sur la place de la Résistance à Etouvans.



Coupon à déposer en mairie

Nom :

Prénom :

Téléphone :

Mél :

Je suis intéressé(e) par : le rallye-piéton le tournoi de football.

Je serai accompagné(e) par personnes (âges : ans).